

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2017
Séance du 12 décembre 2017

N° 28
Objet : Protocole d'accord de
résiliation amiable de la
Délégation de Service Public
campings des SALETTES et Les
CIGALES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-sept et le douze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : BREMOND Danièle

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte (jusqu'au rapport n° 30), BONZI Maryse, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine (jusqu'au rapport n° 31), DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 24), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibaut, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 20), PAUL Gérard, PAYAN Claude, PIERRISNARD Jacqueline, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric (à partir du rapport n° 5), REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etait suppléé :

FIAERT Claude a donné pouvoir à BOURG Brigitte

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno
BLOT Michel a donné pouvoir à REBOUL Childéric
BONNET Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut
CASA Chantal a donné pouvoir à BAILLE Denis
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne
EYMARD Max a donné pouvoir à PAUL Gérard
FERAUD Maryline a donné pouvoir à CAREL Serge
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
LEDEY Olivier a donné pouvoir à VIVOS Patrick
MALDONADO Jean Paul a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 19)
PAUL Gilles a donné pouvoir à SUZOR Pierre
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à NICOLOSI Philip

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre	LEJOSNE Patrick
AUBERT Serge	MAGAUD Marie José
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	REINAUDO Patrick
BARTOLINI Bernard	ROCHAT Jacques
BOURJAC Jean Marie	THONNATTE Lionel
BRUN Patricia	TONELLI Corinne
GRAVIERE Remy	URQUIZAR Danielle

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2017

Agglomération Provence Alpes Agglomération

99_DE-004-200067437-20171213-20_12122017

Monsieur Francis HERMITTE, rapporteur, expose ce qui suit :

Objet : Protocole d'accord transactionnel portant sur la résiliation amiable de la Délégation de Service Public signée avec la SARL « Les Oliviers » pour les campings des Salettes et Les Cigales

Par Délégation de Service Public (DSP) en date du 24 mai 2006, la Communauté de Communes Moyenne Durance (CCMD) a confié la gestion des campings des Salettes à Château-Arnoux-Saint-Auban et Les Cigales à Peyruis à la SARL « Les Oliviers » représentée par Jean-Philippe BRAVAY (filiale à 100% de la société « Hôtel de plein air l'Hippocampe »).

Cette DSP, d'une durée de 15 ans à compter du 15 juin 2006, prévoyait notamment la réalisation par la CCMD de travaux de mise en conformité des voies et réseaux de ces 2 structures, dont une première phase a été réalisée au camping Les Cigales. La seconde phase de travaux concernait le camping des Salettes et après estimation, la CCMD a été dans l'impossibilité d'honorer son engagement.

Le camping des Salettes est fermé depuis le 30 mars 2007 en raison de la non réalisation des travaux de desserte.

Cette situation a été constatée par arrêté Préfectoral du 17 novembre 2009 portant retrait du classement et valant fermeture administrative du camping des Salettes.

Ainsi, l'avenant n°2 conclu le 16 novembre 2009 a d'une part, reporté l'entrée en vigueur de la DSP à l'arrêté préfectoral portant ouverture et classement du camping des Salettes, a d'autre part, supprimé la date fixée pour la réalisation des travaux et a réduit le montant de la redevance à la charge du délégataire à 1500,00 euros.

A ce jour, après différents contacts avec les représentants de la SARL « Les Oliviers », lors desquels chaque partie a exposé ses intentions c'est-à-dire :

Pour la Communauté d'Agglomération, la gestion des équipements touristiques tels que les campings ne relevait pas des priorités et qu'aucun investissement n'était programmé sur les deux sites ;

Pour le délégataire, le souhait de poursuivre l'exploitation des deux sites et plus particulièrement pour celui de Château-Arnoux-St-Auban, situé sur le domaine public hydroélectrique concédé à Electricité de France (EDF) en lien direct avec EDF par le biais d'une autorisation d'occupation du domaine public hydroélectrique.

Chaque partie consentant des concessions réciproques, un accord de principe est intervenu, et un protocole d'accord de résiliation amiable a pu être établi sans aucune indemnisation (projet en pièce jointe).

Il vous est donc demandé

D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le protocole d'accord transactionnel portant sur la résiliation amiable de la DSP avec la SARL « Les Oliviers ».

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

